

Décision

Générale

colonial

Décision n° 61-362-1927 Congé.

n° 61-362-1927

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 janvier 1927

Numéro JO

n° 362 du 31/01/1927

Date du numéro

31 janvier 1927

TEXTE INTÉGRAL

un congé administratif de six mois à passer en France est accordé à M. Barrés (Georges), commis de 1re classe du cadre local des douanes, qui comptera le 30 mars 1927, deux ans et quatre mois de séjour ininterrompu à la colonie.